



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère

Direction des Relations avec les Collectivités  
Droits des sols et animation juridique

Affaire suivie par : Maria Pérez

Tél. : 04.76.60.33.48

Fax : 04.76.60.32.31

Courriel : maria.perez@isere.gouv.fr

Références : APPP IGN

Grenoble, le 13 JAN, 2017

Le préfet,  
à  
Mesdames et Messieurs les maires  
des communes du département de  
l'Isère

**Objet** : Autorisation au profit de l'IGN de pénétrer dans les propriétés publiques et privées situées sur les communes du département de l'Isère.

**PJ** : une

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe, une copie de l'arrêté préfectoral autorisant le personnel de l'IGN à pénétrer sur les terrains situés sur l'ensemble des communes du département afin de faciliter les travaux nécessaires à l'implantation et à l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, à la constitution et à la mise à jour des bases de données géographiques, à la révision des fonds cartographiques et aux travaux relatifs à l'inventaire forestier national.

Vous voudrez bien afficher cet arrêté dès réception et me transmettre un certificat d'affichage.

*bonne nuit*

Le préfet  
Pour le Préfet, le Secrétaire général  
Pour le Secrétaire général absent,  
Le Secrétaire général adjoint

*[Signature]*  
Yves DAREAU